

Paiement de la marge semestrielle et remboursement partiel du Principal

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs que, SOGEPA SN procèdera, le 29 octobre 2025, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du Principal du FCTC SUKUK dénommé « IJARA SOGEPA SN 5,80 % 2022-2029 » pour un montant global net d'impôt de 5 300 949 178 (cinq milliards trois cents millions neuf cent quarante-neuf mille cent soixante-dix-huit FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : CGF BOURSE, BP 11516 Dakar - SENEGAL, Tél. : (221) 33 864 97 97, Fax : (221) 33 824 03 34, Email : cgfbourse@cgfbourse.com.

Fait à Abidjan, le 16 octobre 2025

Le Directeur Généraltral * DC / BR * Banque de Region de

Birahim DIOUE

SCHAD